

Communiqué, le 21 mars 2022

POLITIQUE DU MÉDICAMENT

IL FAUT UNE STRUCTURE DE DECISION ET DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

Le 9 mars dernier, lors d'une séance exceptionnelle¹, l'Académie nationale de Pharmacie a fait le point sur les vulnérabilités de la politique du médicament en France et en Europe, recensé les premières mesures, évalué le chemin à restant parcourir, avec la nécessité d'un engagement collectif au niveau européen.

En France, en matière de **Recherche et Développement**, des espoirs sont permis car, d'une part la France bénéficie d'une recherche académique de qualité, d'autre part, l'état d'esprit est en train de changer et la culture d'entreprise gagne du terrain. Il reste cependant beaucoup à faire pour refonder l'organisation de la recherche, simplifier le mille-feuille administratif, faire émerger une génération d'entrepreneurs bien formés à toutes les arcanes du développement et de l'accès au marché, etc.

Sur le plan industriel, une première amorce de politique industrielle vient de voir le jour, avec l'implication de la DGE et son soutien aux projets de relocalisation de la production de certains principes actifs. En outre, des mesures sont mises en œuvre par la DGS et l'ANSM pour atténuer les effets de tensions d'approvisionnement et de ruptures.

La crise a, cependant, montré combien **les niveaux nationaux et européen** étaient déterminants pour pouvoir résoudre collectivement les fragilités identifiées. L'EMA est désormais dotée de capacités d'intervention pour prévenir les pénuries de médicaments et de dispositifs médicaux. La création de l'HERA pour la gestion des crises (à l'image de la BARDA américaine) doit faciliter la coordination, l'anticipation et la réactivité. Le nouveau programme européen de la santé (EU4Health) est doté d'un budget considérable pour favoriser les projets et les réseaux transnationaux (20 milliards € de 2021 à 2027) à travers une série d'actions conjointes pour certaines desquelles l'ANSM et la DGS sont d'ores et déjà des parties prenantes. La Commission européenne a aussi engagé une révision de la législation européenne du médicament.

L'Académie reste persuadée, comme l'IGAS, le CGE et le Haut-Commissariat au Plan² que notre pays doit impérativement se doter d'une **structure souple de pilotage et de coordination**, une sorte de « centre de commandement et de coordination » pour coordonner les efforts, la stratégie, les investissements, les ressources. Cette structure, agile, solliciterait des expertises multidisciplinaires et serait reliée aux multiples structures existantes, y compris la future Agence de l'Innovation en Santé. Elle permettrait une vision transversale et une réactivité sur les différents champs, allant de la recherche à l'accès aux produits et le suivi des données en vie réelle, en passant par la production et l'approvisionnement, en facilitant l'accès à l'information, tout spécialement aux chercheurs et aux jeunes pousses, afin de repérer les projets nationaux et européens correspondant à leurs besoins et d'être accompagnées pour y accéder concrètement.

Cette coordination, cette impulsion, ces accompagnements sont indispensables tant en France qu'en Europe pour que la politique du médicament soit cohérente sur le long terme et donc efficace pour améliorer la souveraineté au niveau européen en matière de produits de santé.

¹ https://www.acadpharm.org/seances/page.php?rb1=30&id_doc=6148

² https://www.acadpharm.org/dos_public/RAPPORT_IGAS_PENURIES_2022.03.03_VF.PDF